

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

#### Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

## 9. REHABILITATION DU SITE DE SAINT-NICOLAS ET AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES A KERVIDANOU : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET QUIMPERLE COMMUNAUTE

### Exposé :

Le site de Saint-Nicolas à Quimperlé était utilisé par les services de la Ville de Quimperlé pour y stocker provisoirement des matériaux, inertes, de chantiers.

Du fait des différents classements de ce site, situé en zone naturelle inondable, cet espace doit être réhabilité en espace naturel. Présentant de grandes restrictions en matière d'aménagements, il est ainsi prévu de l'aménager en « Prairie naturelle » composée de plantations type prairie, parsemée de quelques arbres.

Le local, situé sur ce site, abritant des pompes de relèvement de la régie des eaux de Quimperlé communauté, sera maintenu.

Un nouveau site de stockage des résidus de chantiers des services communaux et communautaires doit être créé, pour les déchets ou matériaux non admis en déchèterie et réutilisables. La Communauté est concernée au titre des compétences eau et assainissement, transférées à Quimperlé communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour les déchets issus d'une partie de l'activité de la régie des eaux.

La Ville de Quimperlé a retenu le site du service municipal jardins - espaces verts situé à Kervidanou qui présente une réserve foncière située en zone Ube du PLU, disponible pour cette opération.

Quimperlé communauté ayant manifesté un vif intérêt pour ce projet, de façon à répondre aux besoins de la régie des eaux, il est proposé un partenariat financier pour la construction d'une aire de stockage provisoire de déchets inertes par la Ville de Quimperlé, ainsi que pour la réhabilitation du site de Saint-Nicolas.

La Ville de Quimperlé, en tant que propriétaire, assure la pleine maîtrise d'ouvrage de l'opération. Quimperlé communauté a été associée au projet et versera son concours, sous la forme d'une subvention d'équipement, au titre d'un droit d'utilisation, sans limitation de durée.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 158 319,52 € HT. Il est financé comme suit par la Ville et Quimperlé Communauté :

Désignation	Montant (€ HT)	Quimperlé Commuanuté	Ville de Quimperlé
Aire de stockage Kervidannopu			
TOTAL HT TRAVAUX Aire de stockage kervidanou	100 322,17 €	32 830,67 €	67 491,49 €
Réhabilitation du site de Saint-Nicolas			
Sous-total réhabilitation Saint-Nicolas	47 640,00 €	23 820,00 €	23 820,00 €
<b>TOTAL HT TRAVAUX</b>	<b>147 962,17 €</b>	<b>56 650,67 €</b>	<b>91 311,49 €</b>
<b>MAÎTRISE D'ŒUVRE</b>			
<b>Espaces publics</b>			
Mission de base - Aire de stockage	7 022,55 €	2 918,05 €	4 104,51 €
Mission de base - réhabilitation Saint-Nicolas	3 334,80 €	1 667,40 €	1 667,40 €
<b>Sous-total HT Maîtrise d'œuvre</b>	<b>10 357,35 €</b>	<b>4 585,45 €</b>	<b>5 771,91 €</b>
<b>TOTAL HT FRAIS ANNEXES</b>	<b>10 357,35 €</b>	<b>4 585,45 €</b>	<b>5 771,91 €</b>
<b>Coût OPERATION €HT</b>	<b>158 319,52 €</b>	<b>61 236,12 €</b>	<b>97 083,40 €</b>
<b>Coût OPERATION €TTC</b>	<b>189 983,42 €</b>	<b>73 483,34 €</b>	<b>116 500,08 €</b>

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat financier pour la réhabilitation du site de Saint-Nicolas et l'aménagement d'une aire de stockage provisoire de déchets inertes située sur la Ville de Quimperlé
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les avenants éventuels

*Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 5 février 2020*

*Avis favorable de la commission Politique de la Ville, Environnement en date du 30 janvier 2020*

P.J. : convention

Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.